



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

DÉCLARATION DU PATRIMOINE

Patrimoine du foyer, non déclaré sur l'avis d'imposition ou non-imposition

– biens immobiliers –

*(à l'exception de la résidence principale si elle est occupée par le demandeur,
son conjoint, son concubin ou PACS, ses enfants ou petits-enfants).*

	Nature des biens et adresse (ex. : maison, appartement, terrain, terres agricoles...)	Usage actuel (ex. : occupé par le demandeur, occupé à titre gratuit, location, en fermage ou inoccupé)	Valeur locative (indiquée dans le dernier relevé des taxes foncières bâties ou non bâties)
Vous			
Votre conjoint			